



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Septembre 2021

COMPTE-RENDU

Présents	8	Frédéric GUIBERTI, Yves CLAUS, Emmanuelle AHYI-SENA, Gilles BERLIER, Alexandra BALENO, Sophie GADAT, Mathilde THIERY, Sébastien FORTIER,
Pouvoirs	1	Gilles VANDERMARLIERE a donné pouvoir à Emmanuelle AHYI-SENA
Absents Excusés	2	Sarah ANTOINE, Thibault BONTRON,

Secrétaire de séance : Emmanuelle AHYI-SENA

Approbation du Compte-Rendu du 9 juillet 2021

1- DEMANDES SUBVENTIONS – TRAVAUX URGENTS - EGLISE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le diagnostic de l'architecte du patrimoine met en évidence l'état préoccupant de l'édifice. La sécurisation du clocher est primordiale avant les intempéries de cet hiver car certains éléments de la corniche et la charpente sont instables, et peuvent tomber à tout moment.

L'architecte a d'ailleurs ordonné l'arrêt des cloches au vue de l'extrême fragilité de la structure.

Le coût des travaux urgents est estimé à 323 402.50€ HT soit 388 083€ TTC à savoir :

Etape 1 – Sauvegarde de l'Edifice Maçonnerie Charpente (Provisoire)	Coût 99 000 €HT 8 000 € HT TOTAL (1) 107 000 € HT
Etape 2– Sauvegarde de l'Edifice Maçonnerie Charpente – Couverture - Cuivrerie Electricité	Coût 97 000 €HT 79 500 € HT 4 500 € HT TOTAL (2) 181 000 € HT
Maîtrise d'œuvre Architecte du Patrimoine	35 402.50 HT
TOTAL	323 402. 50 HT

Vu l'urgence de la situation, Monsieur le Maire propose de faire appel à l'aide financière de l'état, du département et de la région à savoir :

AIDES SOLLICITEES	MONTANTS HT	%
ETAT – DETR	97 021 €	30 %
REGION	30 000 €	9.27 %
DEPARTEMENT :		
CDAS	31 790 €	9.83 %
PATRIMOINE	99 911 €	30.9 %
AUTOFINANCEMENT	64 680.50 €	20 %
Fonds Propres ou Emprunt		

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire

SOLLICITE en urgence l'aide de l'Etat, de la Région et du Département afin de sécuriser et réhabiliter l'édifice.

2- VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE OA 2630 A MME PIONCHON ET MR THALMARD

Madame PIONCHON et Monsieur THALMARD demeurant au 244 Route des Grands Communs proposent d'acheter une partie de la parcelle communale OA 2630, adjacente à leur propriété, afin de créer un verger à usage strictement privé. Cette parcelle se situe en zone Ue. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE de vendre une partie de la parcelle communale OA 2630, soit 400 m² maximum. Les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de Mme PIONCHON et Mr THALMARD.

FIXE le prix à 45 € le m², soit 18 000 € pour 400 m²

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

3- COUPES DE BOIS PROPOSEES A LA VENTE EN 2022 PAR L'ONF

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2022 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté dans le tableau ci-dessous :

Parcelle	Type de coupe	Vol. présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir	Justification ONF	Mode de Commercialisation
H	Irrégulière	400	4	Raison sylvicole Compression non terminée	Vente avec mise en concurrence (sur pied)

DEMANDE à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées dans le tableau ci-dessus.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

4- ADMISSION EN NON VALEUR ET CREANCE ETEINTE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le détail des sommes irrécouvrables :

➤➤

↳ **Le détail des sommes à admettre en non valeur** (article 6541 chapitre 65) :

EXERCICES	MOTIFS	MONTANTS
2015	Location Salle des Fêtes et nettoyage	220 €
2015 à 2017	SPANC 2015 à 2017	120 €
2016 / 2017	SPANC 2017	40 €
2017	SPANC 2017	40 €
2019 et 2020	Déneigement – n’habite plus à SAXEL	160 €
2019	Loyers T3	266.97
TOTAL		846.97 €

↳ **Le détail de la créance à éteindre** (article 6542 chapitre 65) :

EXERCICES	MOTIFS	MONTANTS
2016 à 2017	Loyers Studio – parti sans laisser d’adresse	7 361.62 €
TOTAL		7 361.62 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après avoir délibéré à l’unanimité :

DECIDE la non-valeur pour la somme de 846.97 € à inscrire à l’article 6541

DECIDE d’éteindre la créance détaillée ci-dessus pour la somme de 7 361.62 € à inscrire à l’article 6542 chapitre 65

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l’état de non-valeur et le charge de signer le mandat correspondant.

5- REFUS - Acquisitions des parcelles OA 415 et 416 appartenant à Mme BARTOLLI FROSSARD

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Mme BARTOLLI FROSSARD proposant à la Commune de vendre 2 parcelles situées au Crêt du Chêne pour une contenance totale de 5 428 m². Il est précisé que le mandat précédant lui aurait fait part de son intérêt pour l’acquisition de ces parcelles.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l’unanimité,

CONSTATE que les parcelles OA 415 et OA 416 situées en zone N ne représentent pas un intérêt prioritaire pour la Commune.

REFUSE D’acquérir les parcelles OA 415 et OA 416.

6- ANNULATION DES DELIBERATIONS N°57-2020 et N°26-2021 RELATIVES AU SENTIER THEMATIQUE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Sous-Préfecture de Thonon sollicitant l’annulation des délibérations n°57-2020 et n°26-2021 sachant que depuis le transfert de la compétence tourisme aux établissements publics de coopération intercommunales, il convient d’obtenir l’aval des communes membres. Après avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal

ANNULE les délibérations n°57-2020 et n°26-2021

Fin de séance à 21h25

Le Secrétaire de Séance

Emmanuelle AHYI-SENA



Le Maire

Frédéric GUIBERTI

